

Ecole de musique et de danse Morvan Sommets et Grands Lacs

Année 2023-2024

ENFANTS – ADOS – ADULTES

Comment effectuer votre demande?		Informations	Retrait	Dépôt
Sur place	CCMSGSL – pôle de Lormes	•	•	•
Sur place	CCMSGSL – pôle de Château-Chinon	•	•	•
Sur place	CCMSGSL – pôle des Settons	•	•	•
Par courrier	Ecole de musique et de danse	•	•	•
Par mail	musique@ccmorvan.fr	•	•	•
Par téléphone	07.87.70.32.46	•		

Nous contacter

Ecole de musique et de danse Morvan Sommets et Grands Lacs

- Communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs
Place François Mitterrand – BP8
58230 CHATEAU-CHINON
- Tél : 07.87.70.32.46
- @ : musique@ccmorvan.fr

Sur place

➤ CCMSGSL - Pôle de Château-Chinon

- Place François Mitterrand 58120 Château-Chinon
- Horaires d'ouverture :
du lundi au jeudi : 9h à 12h – 13h30 à 17h
vendredi : 8h30 à 12h – 13h30 à 16h30

➤ CCMSGSL - Pôle de Lormes

- 1 Place François Mitterrand 58140 Lormes
- Horaires d'ouverture :
lundi, mardi, jeudi et vendredi : 9h à 17h
mercredi : 9h à 12h – 14h à 17h

➤ CCMSGSL - Pôle des Settons

- Maison des Grands Lacs – Les Settons 58230 Montsauche-les-Settons
- Horaires d'ouverture (septembre – octobre) :
lundi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi : 9h30 à 12h30 – 14h à 18h
mardi : 14h à 18h

Pièces à fournir

- Fiche de renseignements dûment complétée
- Autorisation parentale de captation d'image (ci-jointe)
- Signalement des absences et Règlement intérieur
- Attestation d'assurance de responsabilité civile spécifiant le nom de l'enfant
- Attestation d'assurance location d'instrument
- Justificatif de domicile de moins de 6 mois avec nom du responsable légal
- Certificat médical (danse)

Tout dossier incomplet sera refusé

Les informations sur ce formulaire sont classées dans un fichier informatique à l'usage exclusif de l'établissement. Elles peuvent faire l'objet d'une demande de consultation et/ou de modification, en vertu du droit d'accès et de rectification défini par la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978

Année 2023-2024

Fiche de renseignements

Coordonnées de l'élève	
Nom Prénom Sexe <input type="checkbox"/> Féminin <input type="checkbox"/> Masculin Date de naissance/...../..... Age Code Postal Ville	Tél. Port. Mentions particulières (médicales ou autres) Classe à la rentrée 2023 Établissement scolaire fréquenté à la rentrée 2023.....
<u>Responsable légal</u> <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Tuteur	<u>Autre responsable légal</u> <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Tuteur <input type="checkbox"/> Autre (merci de préciser)
Nom Prénom Adresse Code Postal Ville Tél. Port. Mail (utilisé pour la plupart des correspondances)..... Profession	Nom Prénom Adresse Code Postal Ville Tél. Port. Mail (utilisé pour la plupart des correspondances)..... Profession

informations sur ce formulaire sont classées dans un fichier informatique à l'usage exclusif de l'établissement. Elles peuvent faire l'objet d'une demande de consultation et/ou de modification, en vertu du droit d'accès et de rectification défini par la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978

Les

INSCRIPTION 2023-2024

DEMANDE D'AUTORISATION DE CAPTATION D'IMAGE

L'Ecole de musique et de danse Morvan Sommets et Grands Lacs et RESO, établissement public départemental peuvent être amenés, pour les besoins de leur communication, à utiliser des photos des adultes et des enfants fréquentant l'école (bulletin d'information, publications, site internet et éventuellement, à l'occasion d'enregistrements filmés des spectacles).

Il ne s'agit pas de photographies individuelles mais de photos de groupe ou bien de vues montrant les élèves en activité. En application de la loi informatique et libertés et des règles de protection, les légendes accompagnant les photos ne communiqueront aucune information susceptible d'identifier directement ou indirectement les élèves ou leur famille. La loi nous fait obligation d'avoir l'autorisation écrite pour cette utilisation. Aussi, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir remplir le talon ci-dessous. Nous attirons votre attention sur le fait que l'usage des images est sans aucun but lucratif et sans publication de nom de famille. Un refus de votre part aura pour conséquence, soit de vous écarter lors des prises de vue, soit de masquer votre visage.

Je soussigné(e).....

Responsable légal de l'élève
.....

autorise / n'autorise pas l'Ecole de musique et de danse Morvan Sommets et Grands Lacs ainsi que son partenaire RESO à utiliser des photos ou vidéos prises au cours de ses activités.

A, le

Signature

SIGNALEMENT DES ABSENCES - RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Lorsque votre enfant est absent à un cours, il vous appartient de signaler cette absence au secrétariat au plus tôt :

- soit par courriel : **musique@ccmorvan.fr**
- soit par téléphone : **07.87.70.32.46**

Le secrétariat se charge de la transmission de l'information. En revanche, lorsqu'une absence n'est pas excusée par les parents, elle vous sera signalée directement.

Attention, un nombre trop conséquent d'absences, qu'elles soient justifiées ou non, peut générer l'exclusion de l'élève.

Je soussigné(e)
.....

Responsable légal de l'enfant
.....

Ai pris connaissance de la procédure de signalement des absences et du règlement intérieur de l'établissement :

A, le

Signature

TARIFS 2023-2024

DROITS D'INSCRIPTION ET COTISATIONS ANNUELLES

DROITS D'INSCRIPTION	CCMSGSL / EXTERIEUR
Droits d'inscription par élève	10 €
Droit de reproduction des partitions (Timbre SEAM*)	+ 5 € pour tous les élèves musiciens sauf éveïl

* La cotisation « timbre SEAM » correspond au reversement de droits aux auteurs et aux éditeurs des œuvres dont les partitions ont été photocopiées dans le cadre des cours dispensés par l'école. Pour tous les élèves musiciens (sauf éveïl), la somme de 5€ doit être payée en plus des droits d'inscription de 10€ (=15€).

COTISATIONS ANNUELLES	CCMSGSL	EXTERIEUR
EVEIL		
Eveil musical ou chorégraphique (4/6 ans)	104 €	104 €
MUSIQUE		
Parcours d'enseignement instrumental (à partir de 7 ans) cours d'instrument + pratique collective obligatoire Ce parcours permet d'acquérir les bases nécessaires à une pratique musicale autonome. Les élèves suivent en parallèle un cours d'instrument et une pratique d'ensemble. Le professeur dispense la formation instrumentale et musicale en même temps (maître unique). Ce cours peut s'effectuer par petits groupes de 1 à 3 élèves maximum avec un temps d'enseignement adapté en fonction du nombre d'élèves, des classes et de l'instrument choisi. Dès la 1ère année (suivant les possibilités de mise en oeuvre), l'élève pratique la musique de façon collective afin de lui permettre d'être acteur dans son apprentissage, d'aborder des points techniques et artistiques en situation d'interprète, de développer l'autonomie et de découvrir le plaisir de jouer avec d'autres.	249 €	649 €
Parcours projet (à partir de 12 ans) Enseignement sur mesure « hors cursus » Ce parcours destiné aux ados et aux adultes, débutants ou non, offre la possibilité de concevoir un projet artistique personnel autour de la musique. En fonction du contenu du projet, l'élève a aussi la possibilité de pratiquer la musique en collectif par le biais des ateliers à la carte.	335 €	649 €
Atelier à la carte « hors parcours » (ex : fanfare) Pratique de groupes - (différentes propositions : se renseigner) Ouvert à tous les élèves et aux amateurs extérieurs Ces ateliers sont des lieux de pratiques collectives autour d'un projet artistique et d'une pratique instrumentale. Pour les élèves inscrits dans le parcours d'enseignement instrumental (pratique collective obligatoire) ou le parcours « Projet », ces ateliers sont gratuits.	114 €	114 €
DANSE		
Cycle I (à partir de 8 ans)	114 €	114 €

Location d'instrument
(forfait année scolaire)

90 €

Les modalités de règlement (inscription, location instrument, cotisations) sont précisées à **l'article 3.2**

N.B.: Les disciplines instrumentales proposées sont mise en oeuvre en fonction d'un effectif minimum. Au regard des demandes et des possibilités de mise en oeuvre, des solutions impliquant le déplacement des élèves hors secteur pourront être proposées.

- Fin du document -